

## Communiqué de presse

### Précisions Cité Cycle / Centre Laurent Fignon

**Le 19 avril 2011**

Cité Cycle a été inaugurée au mois de juin 2002. Cet investissement a coûté au départ 6,5 millions d'euros et a bénéficié de 50% de subventions.

Une première gestion, qui s'est avérée catastrophique, a pris fin en 2005. L'exploitant, certes n'a pas honoré et loin s'en faut, les loyers sur lesquels il s'était engagé mais il a perdu une somme énorme sur ses propres deniers.

Une deuxième gestion a démarré en 2006 avec deux associés, Laurent FIGNON et Jérôme PRAT. Ils ont réalisé quelques travaux supplémentaires et la collectivité a entrepris de nouveaux aménagements à hauteur de 400 000 euros. Eux aussi ont connu des difficultés, il a fallu remonter l'image du centre, recréer une équipe et retrouver une clientèle.

En 2008 les deux sociétés (Bigorre Baronnie pour l'hôtel et Briques et Marronniers pour le restaurant) ont été mises en redressement judiciaire. Ces deux sociétés ont payé les loyers en 2008, 2009 et partiellement en 2010.

A ce jour les deux sociétés ont été mises en liquidation immédiate pour non respect du plan de règlement.

Le personnel est en cours de licenciement. Depuis 2002 c'est une quinzaine de personnes qui ont travaillé dans cette structure. Les dirigeants n'ont bien sûr jamais bénéficié de la moindre rémunération.

La Communauté de Communes de la Haute Bigorre recherche une solution de reprise et étudiera toutes les hypothèses. Des contacts sont avancés.

Même si nous nous serions bien passés de ce nouvel accident de parcours, cette situation n'aura aucune incidence sur la fiscalité de notre collectivité.

Il faut savoir que les activités commerciales et industrielles de la CCHB sont gérées dans le cadre d'un budget annexe qui ne reçoit en recettes que les subventions obtenues en financement des projets d'investissement et que les loyers versés en contrepartie de l'usage des locaux mis à disposition des socioprofessionnels.

Depuis l'origine de sa mise en place, ce budget annexe n'a jamais été en déficit.

La fiscalité est perçue sur le budget principal qui, lui aussi, est excédentaire et qui n'a jamais perçu de fiscalité de la part des ménages. La fiscalité perçue était constituée uniquement de la Taxe Professionnelle et, depuis la réforme de 2009, de la Contribution Foncière des Entreprises et de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Il faut savoir que le niveau d'emprunt pour Cité Cycle a été de 3,3 millions d'euros, que pour l'usine ALSTOM, devenue TRIDELTA, il a été de 2,2 millions d'euros, que pour

l'entreprise POMMIER il a été de 2,7 millions d'euros et enfin, que pour le renouvellement d'une seule remontée mécanique, COUME de POURTEILH au GRAND TOURMALET, la Régie Intercommunale devra emprunter 7 millions d'euros.

Il faut certes ne pas minimiser la situation, mais il convient de la relativiser, car les finances de la CCHB ne sont pas en péril.

**LES MAIRES DE LA CCHB**